



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE BUTRY-SUR-OISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025 – 19h

DÉLIBERATION N° DCM2025033

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS NOVEMBRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 3 novembre 2025, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 24 octobre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 octobre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

M. Claude NOËL, M. Philippe PRIOUX, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Juline GARNAVAULT, Mme Valérie LIMOUZIN, Mme Virginie CABUROL, M. Gilles PAIGNON, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Arnaud LORENZI, Mme Sylvie AMBLAS, Mme Sabrina TERRASSE, M. Robert ESPECEL, Mme Josiane GONSARD.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

M. Benoît DUMONT qui a donné pouvoir à M. BOURIAUD
Mme Caroline SEVEGRAND, qui a donné pouvoir à Mme CABUROL
M. William BOURGOIN, qui a donné pouvoir à M. PAIGNON

ÉTAIT ABSENT à l'ouverture de la séance :

M. Denis KLETZLEN-BODES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Philippe PRIOUX



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° DCM2025033

Objet : Décision Modificative n°3

Rapporteur : Monsieur Bruno BOURIAUD, Adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-12 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° DCM2025002 du Conseil Municipal en date du 03 avril 2025 approuvant le Budget Primitif ;

Vu la délibération n° DCM2025025 du Conseil Municipal en date du 26 juin 2025 approuvant la Décision Modificatrice N°1 ;

Vu la délibération n° DCM2025029 du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2025 approuvant la Décision Modificatrice N°2 ;

Considérant qu'une décision modificative a pour objet le réajustement de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire en cours (BP) ;

Considérant qu'en raison d'une erreur matérielle, il convient de réajuster les crédits au chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés) afin d'approvisionner le chapitre pour avoir le budget nécessaire à cette dépense obligatoire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ↳ **Adopte** la décision modificative n° 3 toutes sections confondues, pour le budget principal de la commune de -130 000,00 € en recettes et en dépenses conformément à la pièce annexe n°1.
- ↳ **Autorise** le Maire à signer toute pièce à intervenir.



| | | |
|---------------------|----------------------------------|-------------|
| 95120 Code INSEE | BUTRY SUR OISE BUTRY SUR OISE | DM n°3 2025 |
|---------------------|----------------------------------|-------------|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**DECISION MODIFICATIVE N°3**

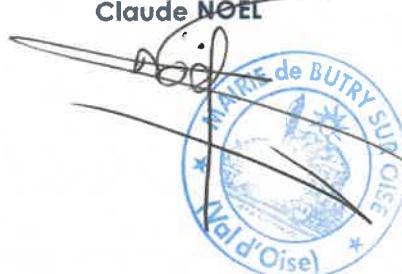
| Désignation | Dépenses (1) | | Reçailles (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale | 0,00 € | 50 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-64132 : Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence | 0,00 € | 20 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. | 0,00 € | 19 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite | 0,00 € | 38 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6456 : Versement au F.N.C. du supplément familial | 0,00 € | 3 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés | 0,00 € | 130 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-023 : Virement à la section d'investissement | 130 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement | 130 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 130 000,00 € | 130 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-021 : Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | 130 000,00 € | 0,00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | 130 000,00 € | 0,00 € |
| D-21318 : Constructions autres bâtiments publics | 65 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-21351 : Install générales .. des constructions - Bâtiments publics | 65 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 130 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 130 000,00 € | 0,00 € | 130 000,00 € | 0,00 € |
| Total Général | | -130 000,00 € | | -130 000,00 € |

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Butry-sur-Oise, en mairie, le 3 novembre 2025

Le Maire
Claude NOËL



REÇU EN PREFECTURE

le 12/11/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-095-219501202-20251103-DCM2025033-